

Prise en compte du paysage, de l'espace ouvert et de la nature dans les projets d'agglomération

Transports et urbanisation

Exemples de bonnes pratiques de la 3^e génération



Éditeur

Office fédéral du développement territorial (ARE)

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Rédaction

Reto Camenzind, ARE

Benno Held, ARE

Anthony Lecoultre, ARE

Claudia Moll, OFEV

Isabel Scherer, ARE

Corina Willi, ARE

Suivi des projets

Daniel Grassi Pirrone, agglomération RUN

Jesse Mägli, agglomération Saint-Gall – Lac de Constance

Patrick Leypoldt, association Agglo Basel

Ville de Langenthal, agglomération de Langenthal

Données en ligne

Rolf Giezendanner, ARE

Production

Rudolf Menzi, Directeur de la communication ARE

Commande

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

www.aren.admin.ch/publications

Table des matières

Le projet d'agglomération Transports et urbanisation, un instrument de planification et de gestion.....	4
Projet d'agglomération Réseau urbain neuchâtelois (RUN)	5
Projet d'agglomération Saint-Gall – Lac de Constance	8
Projet d'agglomération de Bâle.....	10
Projet d'agglomération de Langenthal	12
Prise en compte du paysage, de l'espace ouvert et de la nature dans le projet d'agglomération Transports et urbanisation de 4 ^e génération.....	14
Données en ligne de la Confédération sur la nature et le paysage	15
Renvois à des études de base et à des projets.....	16
Annexe – Les défis à venir	17

Le projet d'agglomération Transports et urbanisation, un instrument de planification et de gestion

La présente publication est une mise à jour de celle de 2014. Nous y présentons de nouvelles approches intéressantes poursuivies par les projets d'agglomération Transports et urbanisation de troisième génération dans le traitement du paysage, des espaces ouverts et de la nature. Les quatre projets montrent les possibilités utilisées par les organismes responsables pour traiter les questions de paysage et d'espace ouvert dans l'analyse, la vision d'ensemble et la stratégie sectorielle. Différents projets d'agglomération ont en outre développé des mesures paysagères concrètes qu'ils ont eux-mêmes mises en œuvre ou dont la mise en œuvre a été confiée à des services compétents.

Projet d'agglomération Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

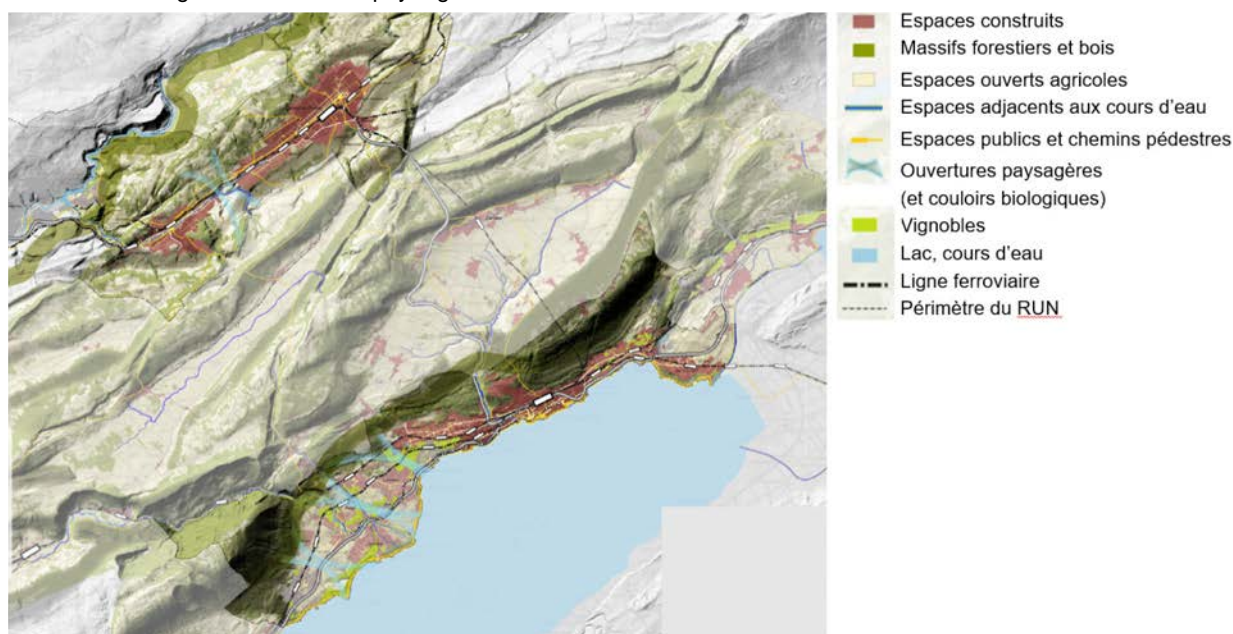
Sur la thématique du paysage, le projet d'agglomération RUN mise sur le maintien des structures paysagères existantes et des corridors ainsi que sur la limitation de l'urbanisation. La valorisation des espaces verts et des espaces ouverts est aussi un élément devant contribuer à une densification de qualité. La stratégie sectorielle pour le paysage repose sur le plan directeur cantonal. La mise en œuvre relève de la compétence des régions et des communes.

Dans une étude de 2009, le canton de Neuchâtel distinguait dix entités paysagères, encore largement non construites, qu'il s'agissait de maintenir et de développer de diverses manières. Les contributions à la qualité du paysage allouées par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) sont par exemple un instrument de promotion utilisé pour ces territoires. Le projet d'agglomération RUN appuie sa stratégie sectorielle pour le paysage sur ces entités paysagères cantonales, en précisant encore les objectifs cantonaux. Il faut ainsi préserver les grands espaces paysagers ouverts et les différents corridors écologiques, limiter la fragmentation du territoire et l'étalement urbain (limites d'urbanisation) et valoriser les qualités paysagères neuchâteloises. Pour l'agglomération elle-même, le Réseau urbain neuchâtelois s'est fixé les objectifs suivants :

- Faciliter les accès aux espaces dédiés à la détente et au tourisme (accès à l'espace Chaumont-Creux du Van, aux rives du lac, aux crêtes du Jura, au Doubs, etc.).
- Conserver des césures paysagères par une approche « par le vide » (vignes, espaces agricoles, etc.) à l'échelle du territoire en fixant des limites d'urbanisation et en traitant leurs lisières.
- Assurer une harmonie entre les usages de loisirs et la préservation du paysage.

L'illustration 1 montre les lignes directrices à suivre pour le développement du paysage à l'horizon 2030-2040. Les lignes bleues entre deux territoires urbanisés marquent la limitation de l'urbanisation.

Illustration 1 : Lignes directrices « paysage » du Réseau urbain neuchâtelois



Le RUN comprend notamment une stratégie sectorielle consacrée aux modalités permettant de mieux piloter le futur développement de l'urbanisation par une approche paysagère. Cette stratégie poursuit des objectifs dans quatre domaines thématiques :

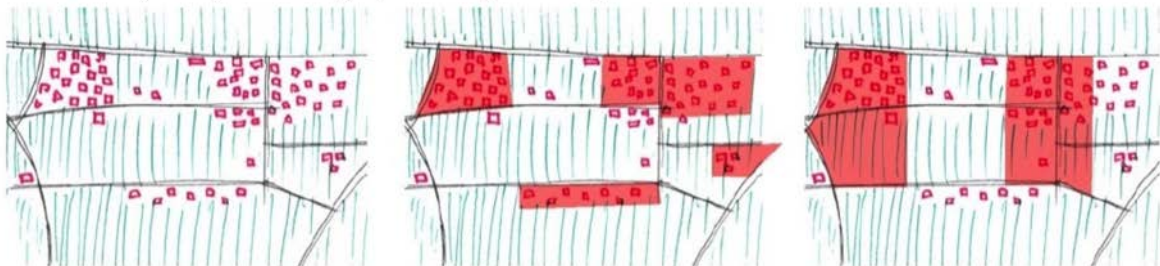
1. Identifier et conserver des césures paysagères à l'échelle du territoire ;
2. Identifier et conserver des ouvertures paysagères à l'échelle du territoire ;
3. Limiter la fragmentation du territoire en contenant l'urbanisation ;
4. Limiter l'étalement urbain en préservant les espaces agricoles, viticoles et naturels paysagers.

Pour que l'urbanisation puisse être développée de manière compacte à l'intérieur du milieu bâti, des limites d'urbanisation sont nécessaires. Elles sont déterminées d'une part par l'objectif de densification mais aussi, d'autre part, par la végétation, le relief, les infrastructures et le patrimoine culturel. Les objectifs et les recommandations des inventaires ISOS doivent aussi être pris en considération. Sur l'illustration 2, les limites apparaissent clairement entre un paysage construit et un paysage encore largement non construit sur les hauts du littoral neuchâtelois. L'illustration 3 montre comment une approche paysagère devrait être utilisée pour canaliser le futur milieu bâti imbriqué dans le vignoble.

Illustration 2 : (à gauche) à La Tène, l'autoroute forme une limite d'urbanisation forte entre la ville et la colline de Wavre ; (à droite) à l'est de La Tène, il est recommandé de stopper l'urbanisation et de conserver une césure avec les entités villageoises de l'Entre-deux-Lacs.



Illustration 3 : Limiter l'urbanisation sur les hauts du littoral neuchâtelois est un enjeu crucial, afin de préserver l'identité formée par la présence de coteaux viticoles et d'ensembles forestiers. Comment densifier tout en conservant le paysage viticole ? Le projet d'agglomération propose de réfléchir à des variantes qui redéfinissent clairement l'usage d'espaces contigus, en ménageant des poches.



La stratégie sectorielle « urbanisation » du projet d'agglomération RUN a pour objectif la valorisation du paysage urbain. Elle s'appuie sur les principes suivants :

- Valorisation des espaces publics des centres ;
- Réaménagement des axes structurants en rues ou boulevards urbains
- Création d'un réseau fin et attractif pour la mobilité douce
- Renforcement des espaces ouverts et verts à l'intérieur des quartiers

Chacune des sections consacrées à ces principes contient des références intéressantes, des recommandations de mise en œuvre et des indications sur les lieux appelant une action.

Pour maintenir dans chaque quartier des espaces ouverts et des parcs attrayants malgré la densification, il est recommandé d'établir un plan de création, d'entretien et de rénovation des espaces verts afin de garantir le fonctionnement de l'ensemble sur le long terme.

Aux Brenets par exemple, localité voisine du Locle, il faut prévoir d'agir pour préserver les espaces ouverts de grande qualité à l'intérieur du village et le dégagement visuel sur le patrimoine historique.

La région du Lac de Neuchâtel est également ciblée par le RUN : sur la ligne littorale Hauterive – Saint-Blaise, les prés internes existants doivent être conservés malgré la densification.

Outre un plan paysager, la mise en œuvre recommandée passe par un processus participatif permettant d'associer la population d'un quartier à la constitution des espaces ouverts.

Illustration 4 : Le projet d'agglomération cite des références intéressantes utilisées comme inspiration pour la création d'espaces ouverts attrayants, telles que la démarche participative intégrant la population locale à un projet de place de quartier au parc Tivoli à Lausanne.

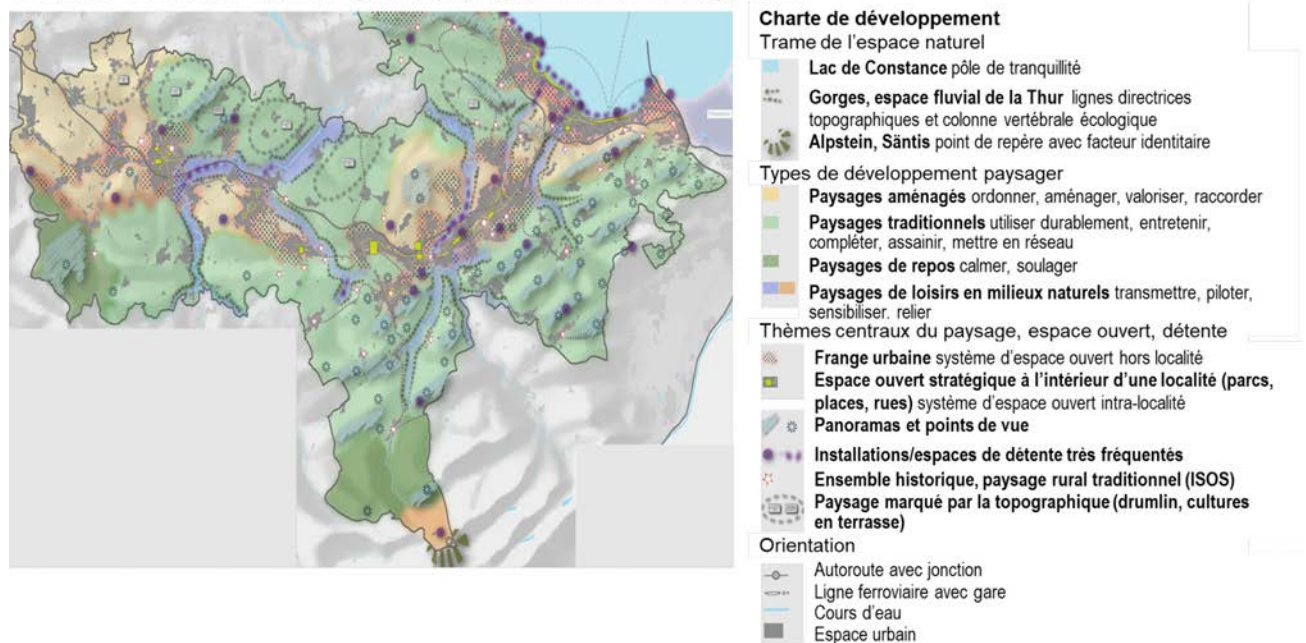


Projet d'agglomération Saint-Gall – Lac de Constance

Le projet d'agglomération Saint-Gall – Lac de Constance se caractérise par une vision d'ensemble qui accorde une large place au paysage et qui intègre de nombreux acteurs. Les constellations lors de la mise en œuvre des mesures paysagères sont par conséquent aussi diverses que variées. Les lignes de force du projet d'agglomération sont la valorisation des franges urbaines et des espaces ouverts urbains ainsi que le développement de la mobilité douce.

Le projet d'agglomération de 3^e génération Saint-Gall – Lac de Constance a choisi de mettre l'accent sur la valorisation des franges urbaines. Ce thème a été approfondi par quatre communes à l'occasion du projet-modèle « Une heure de paysage » et débouché sur des concepts correspondants dont une partie a été mise en œuvre à ce jour. Dans le cadre du projet « Paysages urbains », l'agglomération a fait élaborer des visions d'aménagement pour sept espaces ouverts en milieu urbain et mis au point de premières mesures. L'accès à pied ou à vélo aux espaces dédiés à la détente de proximité et aux espaces ouverts s'en trouve ainsi amélioré. Le projet d'agglomération vise également à valoriser les espaces naturels et paysagers dans le paysage « ouvert » et l'espace naturel et de loisir des gorges de la Sitter.

Illustration 5 : Vision d'ensemble pour le paysage, charte de développement



Les cinq thèmes paysagers résultent d'une analyse approfondie du paysage. Celle-ci a été menée par des représentants de l'aménagement du territoire, des transports, de l'urbanisme, de l'agriculture, des sports, de la santé, de la nature et de la chasse et de la pêche. Les cantons concernés de Saint-Gall, Thurgovie et Appenzell Rhodes-Extérieures, les agglomérations Saint-Gall - Lac de Constance et Wil ainsi que les organisations responsables des projets pour la qualité paysagère du canton de Saint-Gall ont été associés à l'exercice. Ce processus participatif a permis de définir des lignes directrices pour cinq types de paysage (Ill. 5) : paysages aménagés, paysages traditionnels, paysages de repos, paysages de loisirs en milieux naturels et franges urbaines. Cet exemple montre la contribution qu'un projet d'agglomération peut apporter au développement du paysage de l'agglomération et de ses environs. Une autre particularité du projet a été de réunir des acteurs de poids. Ceux-ci ont élaboré ensemble la stratégie paysagère, de sorte que les instruments sont coordonnés entre eux et qu'ils suivent une ligne directrice commune. Les termes utilisés pour désigner et décrire les paysages sont aussi très importants. Ils sont faciles à comprendre et se focalisent sur la réalisation des objectifs (développement futur). Ce faisant, l'agglomération déclenche une mise en œuvre coordonnée, mais laisse à chaque acteur la responsabilité du choix des instruments

(p.ex. contributions à la qualité paysagère, projets de revitalisation, planification du développement forestier, planification directrice cantonale ou communale).

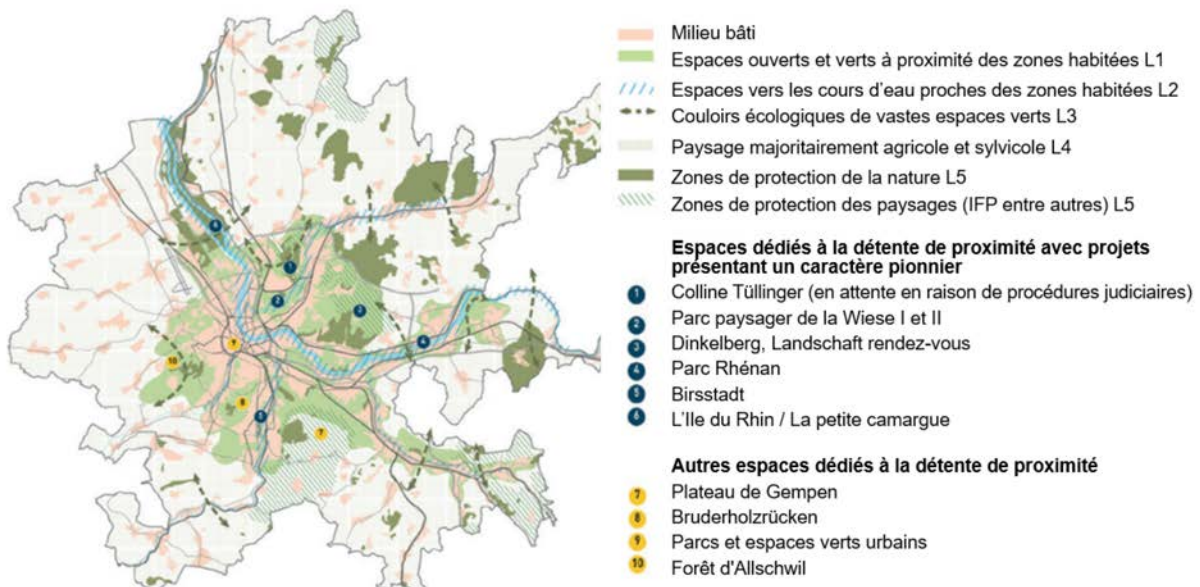
Tableau 1: Extrait de la matrice lignes directrices et domaines d'action de la vision d'ensemble pour le paysage

Fonction prioritaire Besoin d'action	Paysages aménagés	Paysages traditionnels	Paysages de repos	Paysages de loisirs en milieux naturels	Franges urbaines
Instruments	Ordonner, aménager, valoriser, raccorder	Entretien, compléter, assainir, mettre en réseau, utiliser durablement	Calmer, ménager, soulager	Transmettre, piloter, sensibiliser, relier, atteindre	
Projet d'agglomération de 3^e génération	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des accès (chemins MD, TP) et des possibilités d'utilisation - Portes d'entrée efficaces (aménagement des environs des infrastructures de transport) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de réseaux de sentiers attractifs - Concentration du transport individuel motorisé de loisir (y c. stationnement) - Promotion TP et mobilité douce 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun nouveau projet de desserte - Soigneuse pesée des intérêts lors de projets de nouveaux bâtiments et/ou de projets d'agrandissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une stratégie d'accessibilité - Amélioration locale des accès (chemins MD, TP) - Canalisation des visiteurs dans les espaces très fréquentés - Pas de nouveau projet routier - Soigneuse pesée des intérêts lors de projets de construction routière 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces aménagés dédiés à la détente de proximité - Amélioration des accès - Portes d'entrée efficaces - Offres de loisirs
Paiements directs agricoles (contributions à la qualité du paysage, contributions à la qualité écologique, projets de mise en réseau, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Viser un modèle d'utilisation multiple - Paysages en couleurs grâce à des formes de gestion et/ou des cultures spéciales - Intervention dans l'aménagement du paysage pour indiquer des endroits importants (p.ex. passages traversant des axes de trafic) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et compléter des éléments structurels typiques, des espaces de vie et des structures mettant en réseau des espaces de vie - Aménager les cours de ferme - Valoriser les lisières - Encourager la diversité des animaux de rente - Aménager les franges urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et compléter des éléments structurels typiques, des espaces de vie et des structures mettant en réseau des espaces de vie - Modèle d'utilisation à petite échelle - Valorisation des lisières 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et compléter des éléments structurels typiques, des espaces de vie et des structures mettant en réseau des espaces de vie - Valorisation des lisières - Mesures d'accompagnement pour les accès aux espaces dédiés à la détente de proximité - Gestion écologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces aménagés dédiés à la détente de proximité - Contributions à la détente de proximité
Renaturation des cours d'eau, mesures de revitalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Renaturation des cours d'eau et aménagement propice à la détente des espaces adjacents aux cours d'eau (aventure, esthétique, séjour) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renaturation des cours d'eau (protection contre les crues, fonctions écologiques) - Objectif d'une dynamique naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Renaturation des cours d'eau (protection contre les crues, fonctions écologiques) - Mise en scène des cours d'eau - Objectif d'une dynamique naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Renaturation des cours d'eau (protection contre les crues, fonctions écologiques, loisirs en milieux naturels) - Objectif d'une dynamique naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces aménagés dédiés à la détente de proximité
Système de contribution économie forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification des fonctions prioritaires des surfaces forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - Associations forestières multiples et variées - Valorisation des lisières 	<ul style="list-style-type: none"> - Associations forestières multiples et variées - Valorisation des lisières 	<ul style="list-style-type: none"> - Variété des forêts, proches de l'état naturel (sauvages) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contributions à la détente de proximité - Examen des possibles autres utilisations de la forêt (p.ex. jardin d'enfants en forêt)

Projet d'agglomération de Bâle

Le thème du paysage a systématiquement été intégré par l'agglomération trinationale bâloise dans son projet d'agglomération. Ses stratégies sectorielles comprennent, outre les transports et l'urbanisation, le paysage et la mise en réseau des espaces de vie. Le projet d'agglomération se consacre aux espaces verts et aux espaces ouverts dans le milieu bâti, aux espaces dédiés à la détente de proximité et aux espaces paysagers en dehors des espaces construits. L'un des temps forts du projet concerne la qualité des espaces fluviaux pour la nature et les loisirs. Les mesures de transport, d'urbanisation et du paysage sont coordonnées entre elles et leur mise en œuvre fait l'objet d'une concertation transnationale avec les autorités françaises et allemandes responsables de l'agglomération.

Illustration 6 : Stratégie sectorielle pour le paysage et les espaces verts



Source : Bureau du projet d'agglomération (SIGRS – GISOR, OFEV, LUBW)

La stratégie sectorielle pour le paysage se base sur six types d'espaces ouverts et sur leurs fonctions prioritaires. Les loisirs et la détente sont par exemple prioritaires dans les espaces ouverts et vers les cours d'eau proches des zones habitées, alors que dans le cas du paysage majoritairement agricole et sylvicole, la priorité va à la production de produits agricoles et sylvicoles. Les types d'espaces ouverts remplissent chacun deux ou trois fonctions, que d'autres types d'espaces peuvent exercer (tableau 2). Le projet d'agglomération a défini des stratégies paysagères pour chaque type d'espace ouvert. Ces stratégies sont les suivantes :

L1: Conserver, valoriser et mettre en réseau les espaces ouverts à proximité des zones habitées

L2: Valoriser les cours d'eau proches des zones habitées en espaces de nature et de détente.

L3: Interconnecter les habitats naturels de la faune et de la flore

L4: Préserver la diversité agricole et sylvicole dans les paysages périurbains

L5: Conserver les zones de protection de la nature et des paysages

Le projet d'agglomération définit de quelle manière les différentes stratégies sectorielles sont mises en œuvre. La mise en réseau des habitats naturels de la faune et de la flore est ainsi réglée dans le plan directeur cantonal, par le biais de couloirs écologiques. En cas d'extension du milieu bâti, ces zones n'entrent pas en ligne de compte. La valorisation des espaces dédiés à la détente de proximité le long des cours d'eau est une tâche particulière. L'agglomération veut sauvegarder leurs fonctions en tant qu'espaces d'interconnexion et de détente, mais en coordonnant encore mieux les intérêts contradictoires des promeneurs, de la protection de la nature et du développement de l'urbanisation.

Pour différents espaces fluviaux, des projets en la matière existent déjà. D'une manière générale, le projet souhaite mieux coordonner les différents usages (détente, habitats naturels de la faune et de la flore et fonctions de régulation pour le climat local).

Tableau 2: Type d'espace ouvert et fonctions prioritaires

Type d'espace ouvert	Fonctions des espaces ouverts	Situation principale de la catégorie d'espace	Stratégie sectorielle
Espace ouvert proche des zones habitées	> Espace de loisirs et de détente (par priorité) > Espace de production agricole, sylvicole	> Corridors intérieurs > Coeur de l'agglomération	L1
Cours d'eau proches des zones habitées	> Protection du climat et compensation écologique > Espace de loisirs et de détente	> Elément inter-espaces	L2
Zones écologiques d'interconnexion	> Habitat pour la flore et la faune > Protection du climat et compensation écologique > Espace de loisirs et de détente	> Elément inter-espaces	L3
Paysage majoritairement agricole et sylvicole	> Espace de production agricole, sylvicole (par priorité) > Espace de loisirs et de détente	> Zone rurale > Corridors extérieurs	L4
Zones de protection du paysage	> Habitat pour la flore et la faune > Espace de production agricole, sylvicole	> Zone rurale > Corridors extérieurs	L5
Zones naturelles protégées	> Habitat pour la flore et la faune > Protection du climat et compensation écologique	> Zone rurale > Corridors extérieurs	L5

Source : Bureau du projet d'agglomération

Les potentiels et les activités des principaux «projets phares» dans le domaine du paysage et de l'environnement sont présentés dans douze fiches de mesures. Une nouvelle fiche, intitulée «L13: Élaboration de concepts pour le paysage et l'espace ouvert dans les corridors» a été publiée dans l'intervalle. Le but ainsi poursuivi par l'agglomération est de préciser les dispositions cantonales et de garantir, pour chaque corridor¹, la coordination au-delà des frontières cantonales et nationales.

Illustration 7 : Extrait d'un descriptif de mesures. L'état de la planification et de la mise en œuvre est présenté de manière détaillée. Il fait référence aux instruments concernés dans les différents pays ainsi qu'aux différents niveaux de planification.

Base de planification de la mesure

Organisme responsable

Communes de Rheinfelden (CH et D)

Services concernés en Suisse:

Communes de Mumpf | Stein | Wallbach | Möhlin | Canton d'Argovie

Inscription plan directeur



Exécuté, résultat intermédiaire

Coordination régionale



Exécuté

Décisions commune



Planifié

Le circuit Rives du Rhin est un élément du parc d'agglomération «Rheinpark», inscrit comme résultat intermédiaire dans le Plan directeur cantonal

Services concernés à l'étranger:

Diverses communes de l'autre côté du Rhin

Réalisation / besoin de coordination

Nomination par IBA Basel 2020 en 2016. Les efforts se concentrent à présent sur une demande Interreg commune pour les mesures côtés suisse et allemand.

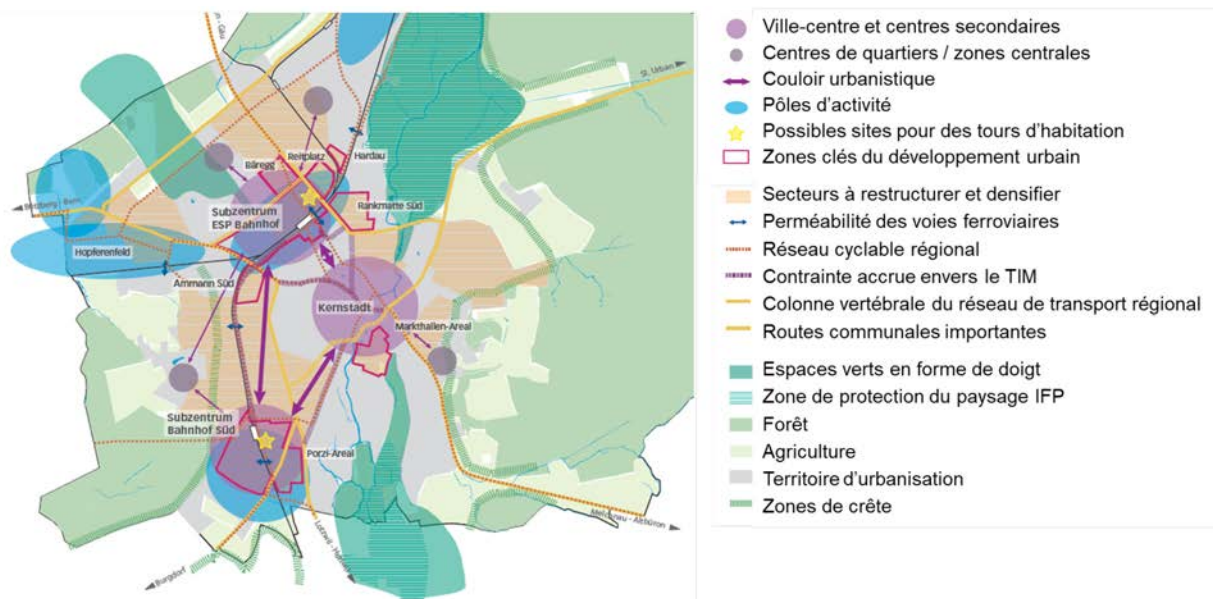
¹ Dans le projet de l'agglomération bâloise, les corridors ont pour fonction de relier les espaces et les territoires.

Projet d'agglomération de Langenthal

Petite agglomération, Langenthal se distingue par trois espaces verts en forme de doigt qui s'étirent au bord de l'eau dans le milieu bâti. Les environs sont à forte dominante rurale. La préservation des franges urbaines et du paysage « extérieur », inclusivement sa valorisation, fait partie des mesures du projet d'agglomération. Un projet-modèle (2020-24) soutenu par la Confédération devrait apporter une contribution importante au développement du paysage et de l'espace ouvert. Le projet-modèle et le projet d'agglomération Langenthal de 4^e génération sont élaborés et réalisés conjointement.

Langenthal est clairement séparée des régions urbaines voisines. Les alentours de la petite cité offrent une grande diversité paysagère où se succèdent des prairies irriguées, des espaces forestiers et des corridors agricoles. Ceux-ci sont reliés avec le centre-ville par des espaces verts en forme de doigt adjacents à des cours d'eau. C'est pourquoi le cadre paysager environnant est très important pour la détente de proximité et les activités de loisir.

Illustration 8 : Vision d'ensemble de Langenthal. La physionomie de la cité, avec ses trois espaces verts en forme de doigt et ses cours d'eau, apparaît clairement.



Le volet dédié à l'urbanisation et au paysage formule de nombreuses mesures intéressantes pour le domaine de la nature et du paysage, mais leur mise en œuvre est encore souvent entourée de flou. Dans de nombreux cas, il s'agit de mandats ou de concepts à élaborer. Le projet-modèle « Aménageons ensemble le jardin de l'agglomération de Langenthal », soutenu par la Confédération de 2020 à 2024, n'en aura que plus d'importance.

Tableau 3: Extrait du catalogue de mesures pour l'urbanisation et le paysage

L-1	Nature urbaine et cours d'eau	A
L-1.1	Mesures de préservation et de valorisation des paysages extérieurs	A
L-1.2	Mesures de préservation et de valorisation des paysages intérieurs	A
L-1.3	Concept de développement pour les cours d'eau (y compris potentiel des remises à ciel ouvert)	A
L-2	Paysage urbain et écologie du milieu urbanisé	A
L-2.1	Mise en réseau des biotopes et couloirs écologiques	A
L-2.2	Végétalisation du milieu urbain	A
L-2.3	Surfaces rudérales	A
L-3	Zones de transition	A
L-3.1	Franges urbaines définies (définitives et dynamiques)	A
L-3.2	Concept lisières	A

Prise en compte du paysage, de l'espace ouvert et de la nature dans le projet d'agglomération Transports et urbanisation de 4^e génération

L'ordonnance du DETEC concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA) du 20 décembre 2019 (RS 725.116.214) précise les droits et les obligations des agglomérations durant l'élaboration de leurs projets et les principales étapes de l'examen par la Confédération. Les directives pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA), nouvelles elles aussi, précisent le mode d'examen des projets d'agglomération Transports et urbanisation.

L'ordonnance et les directives sont étroitement liées. Le but est d'encourager les agglomérations à utiliser efficacement tous les modes de transport, à développer l'urbanisation vers l'intérieur et à coordonner l'urbanisation et les transports. Les projets d'agglomération Transports et urbanisation favorisent notamment un développement de l'urbanisation vers l'intérieur de qualité et économe en surface et ils soutiennent les courts trajets. Ce faisant, ils contribuent à la qualité de vie dans les agglomérations. Selon l'OPTA et les DPTA, les références au paysage, aux espaces ouverts et à la nature se trouvent dans les modules suivants des projets d'agglomération :

- Dans l'**analyse de la situation et des tendances**, il convient de présenter, outre les aspects concernant les transports et l'urbanisation, la structure générale du paysage et des espaces ouverts, les principaux corridors de liaison écologiques et césures vertes structurant les zones bâties ainsi que les aires protégées.
- Dans la **vision d'ensemble**, on présentera la structure souhaitée pour les transports et l'urbanisation, tenant compte du paysage de l'agglomération.
- Dans la **stratégie sectorielle urbanisation**, on attend des énoncés nuancés et plus concrets au sujet de l'évolution future des pôles de développement stratégiques relevant des agglomérations, des zones d'urbanisation vers l'intérieur, etc. et de leur coordination avec les infrastructures de transports, actuelles ou nouvelles. Les aspects paysagers et des espaces ouverts relevant de l'urbanisation sont pris en compte.
- Il n'est pas indispensable de formuler des **mesures paysagères** et elles ne peuvent pas bénéficier d'un cofinancement dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération. Elles sont toutefois très souhaitables. Dès lors qu'un projet d'agglomération comporte des mesures paysagères, les aspects paysagers doivent être traités et présentés, au moins dans le cadre des thématiques urbaines, dans tous les modules (analyse, vision d'ensemble, stratégie et besoin d'action²), de manière à mettre en évidence le lien logique (fil conducteur) et de permettre l'examen par la Confédération. Les mesures paysagères concrètes³ qui renforcent les qualités paysagères peuvent influencer favorablement sur l'évaluation du projet selon le critère d'efficacité CE4.

Au moment de l'**évaluation** des mesures paysagères, les aspects suivants sont examinés :

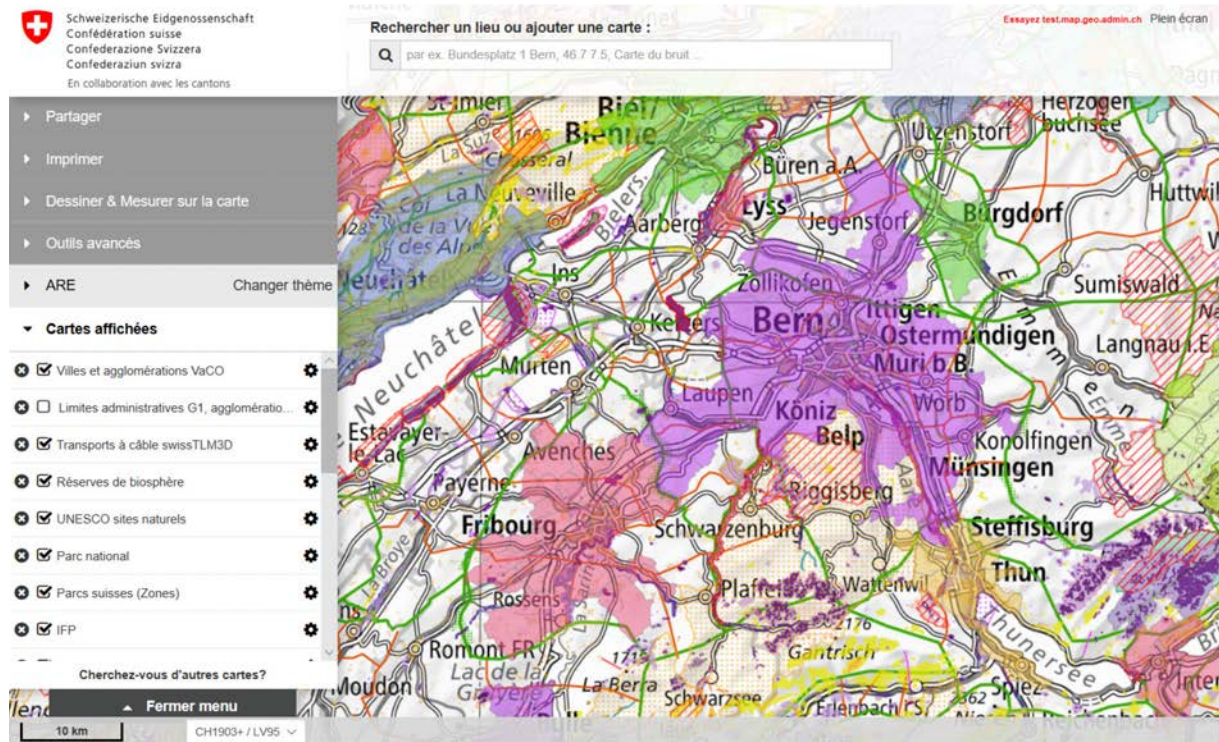
- Les aspects paysagers sont-ils présentés clairement et traités dans tous les modules ? Le fil conducteur entre tous les modules est-il compréhensible ?
- Les mesures paysagères sont-elles déduites de la stratégie sectorielle urbanisation, tenant compte du paysage ou d'une stratégie sectorielle « paysage » propre et du besoin d'action ?
- Soutiennent-elles la stratégie globale de transport et d'urbanisation du projet d'agglomération ? Sont-elles cohérentes avec la vision d'ensemble ?
- Les mesures sont-elles suffisamment concrètes et/ou systématiques pour produire des effets au niveau de l'agglomération ?

² Évent. rapport de mise en œuvre.

³ Dans le cadre de la convention-programme « Paysage », il est possible, via les cantons, de soutenir des mesures dans le domaine de la nature et du paysage prévues dans des projets d'agglomération avec une aide forfaitaire.

Données en ligne de la Confédération sur la nature et le paysage

Sous ce [lien](#), vous trouverez les données principales sur la nature et le paysage que vous pouvez utiliser pour vos propres analyses. Dans quelques agglomérations, il existe des bases plus détaillées aux niveaux cantonal, régional et local, qui contiennent des données plus précises pour l'exécution. Il est indispensable de les utiliser conjointement.



Renvois à des études de base et à des projets

- [Projet d'agglomération Transports et urbanisation](#)
[Ordonnance du DETEC concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération \(OPTA, ARE\)](#)

[Directives pour le programme en faveur du trafic d'agglomération \(DPTA, ARE\)](#)

[Manuel sur les conventions-programmes 2020 – 2024 dans le domaine de l'environnement, explications spécifiques à la convention-programme dans le domaine du paysage \(voir p. 64/65, OFEV\)](#)
- [Les espaces ouverts dans les agglomérations \(ARE\)](#)
- Projets-modèles de la Confédération (2020-24)
[Le paysage, un atout : brèves descriptions des projets-modèles \(ARE\)](#)

[Urbanisation qui favorise les courtes distances, l'activité physique et les rencontres \(ARE\)](#)
- Projets-modèles de la Confédération (2014-18):
[« Aménager les espaces ouverts dans les agglomérations », synthèse partielle \(ARE\)](#)

[L'importance de l'espace ouvert pour un développement vers l'intérieur de qualité, Reportage \(ARE\)](#)

[Projet-modèle « Développement intégré de l'espace ouvert dans l'agglomération de Schaffhouse. Aide de travail pour soutenir les espaces ouverts durant la planification » \(disponible uniquement en allemand\)](#)

[Projet-modèle « Une heure de paysage », rapport final \(disponible uniquement en allemand\)](#)
- Adaptation aux changements climatiques
[Informations sur le programme pilote \(OFEV\)](#)

[Quand la ville surchauffe. Bases pour un développement urbain adapté aux changements climatiques \(OFEV\)](#)
- [Promotion structurelle de l'activité physique : environnement propice à l'activité physique \(OFSP\)](#)
- [Infrastructure écologique : informations sur l'infrastructure écologique \(OFEV\)](#)
- [Biodiversité : Stratégie Biodiversité Suisse et plan d'action \(OFEV\)](#)

Annexe - Les défis à venir

Les défis majeurs qui attendent les villes et les agglomérations suisses ne concernent pas que le domaine des transports et de l'urbanisation. Les « espaces verts dans les agglomérations », extrêmement variés et complexes, sont eux aussi sous pression. Les principaux défis à venir sont présentés brièvement ci-après.

Densification et qualité des espaces ouverts

Avec l'augmentation de la densification, l'importance des espaces ouverts s'accroît. Dans les quartiers particulièrement denses, les parcs des villes et des agglomérations jouent un rôle de compensation important. Dans les petites agglomérations, ce rôle est rempli en premier lieu par les espaces proches du milieu bâti et dédiés à la détente de proximité. Les rues, les places et les espaces verts qui invitent à la découverte dans les environs proches des lieux de vie et de travail offrent des espaces importants pour nouer des liens sociaux (p.ex. intégration, lieux de rencontre), bouger (p.ex. activités ludiques et sportives) et être en contact avec la nature. Ils améliorent sensiblement la qualité de vie. Les familles avec enfants, les jeunes et les personnes âgées ont besoin d'espaces ouverts attrayants proches de leurs lieux d'habitation. Pour être animés, ces espaces verts et ouverts doivent être structurellement riches, utilisables de diverses manières et facilement accessibles.

Espaces attrayants dédiés à la détente de proximité

L'attrait d'une agglomération dépend fortement des buts d'excursion qu'elle comprend. Ces buts sont souvent situés en périphérie ou hors de l'agglomération sur des territoires ayant une grande valeur naturelle et paysagère. Un développement ciblé des franges urbaines couplé à des mesures d'accessibilité par la mobilité douce et les transports publics exige une démarche globale, par-delà les limites administratives. Les besoins de la population et de secteurs importants, comme l'agriculture et l'économie forestière, mais aussi les groupes pratiquant leurs loisirs, sont à prendre en compte et à intégrer suffisamment tôt dans la planification. Dans le même temps, des mesures adéquates seront prises pour canaliser les flux de visiteurs afin de ne pas solliciter à l'excès les espaces dédiés à la détente de proximité, notamment ceux qui sont proches de l'état naturel.

Le paysage comme cadre de la planification

Les agglomérations en Suisse ont un grand potentiel de paysages diversifiés et de qualités urbaines qui sont autant d'atouts à exploiter pour promouvoir l'agglomération. Cela suppose de découvrir et de développer ces qualités. La promotion ciblée des spécificités locales et régionales et les qualités urbaines peuvent donner un caractère unique à une agglomération. Pour cela, il faut tenir compte du paysage. Les conditions à remplir au niveau du paysage devraient constituer le cadre des planifications et des projets.

Espace pour la biodiversité

Pour autant que l'on s'inquiète des exigences nécessaires à un espace vital proche de l'état naturel, le milieu bâti offre un espace de vie important pour la nature, ce qui est favorable à la biodiversité. Il faut pour cela une part importante de surfaces non imperméabilisées ainsi qu'une protection ciblée et une valorisation ciblée des structures de mise en réseau, en particulier aux abords des cours d'eau et des plans d'eau, des forêts et dans les espaces verts. Les jardins aménagés en harmonie avec la nature ainsi que les façades et les toits végétalisés peuvent aussi offrir des espaces à la nature. La planification et la réalisation de zones avec une valeur naturelle élevée d'une part, et les espaces dédiés d'abord à la détente ou au développement touristique d'autre part, font partie des importantes tâches qui devraient être menées par-delà les limites administratives. Des concepts pour le développement du paysage, les espaces ouverts ou les couloirs écologiques peuvent servir d'instruments pour la planification intersectorielle.

Le changement climatique nécessite des solutions nouvelles

Compte tenu du réchauffement, le rafraîchissement induit par les espaces verts et les arbres, les plans d'eau et les fontaines gagne en importance. Une amélioration de la circulation de l'air,

l'abaissement de la température de l'air grâce à l'ombre portée des arbres et des revêtements adéquats ainsi que l'abaissement de l'humidité relative sont importants pour les villes et leurs habitants durant les mois d'été. Le changement climatique augmente aussi le risque de fortes précipitations. En l'espace de quelques minutes, des rues entières peuvent se transformer en torrents. C'est pourquoi, il devient encore plus important de trouver des solutions pour retenir l'eau de pluie, capter et stocker de grandes quantités d'eau dans les espaces ouverts et les espaces verts selon le concept de la « ville-éponge ». Les adaptations ne doivent pas avoir lieu seulement à petite échelle. Il faut aussi des stratégies et des concepts nouveaux pour assurer le développement coordonné des transports, de l'urbanisation et des espaces ouverts. L'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions de CO₂ font partie des tâches dont doivent aussi s'occuper les villes et les agglomérations, au-delà de leurs frontières respectives.